

Droit des personnes étrangères incarcérées : situations observables et réponses envisageables

Troisième version augmentée

A jour de la recodification du CESEDA et du code pénitentiaire



Pourquoi ce document ?

Pour les étranger·e-s, l'incarcération constitue un obstacle supplémentaire et souvent insurmontable pour enregistrer une demande d'asile, déposer une demande de titre de séjour ou contester une mesure d'expulsion. L'accès aux aménagements de peine est négligeable, et la sortie sèche de prison reste la norme, synonyme d'un enfermement en rétention. Ces personnes restent confrontées à des difficultés spécifiques entretenant un vécu carcéral différencié. Pourtant, la loi ne prévoit pas de différence de traitement sur le seul fondement de la nationalité ; à l'exception de quelques règles et de certaines pratiques condamnables, la nationalité étrangère n'implique aucune différence de traitement en

prison, quelle que soit la situation administrative. Ainsi, afin de lutter contre ces constats, **ce document s'adresse à toute personne qui appuie les personnes étrangères dans leurs démarches** : militant·e en association, aumônier·e, avocat·e, conseiller·e pénitentiaire, agent·e pénitentiaire, juriste, travailleur·e social·e.

Présentation du document

Le document n'est pas exhaustif : il ne traite que des aspects qui concernent les étranger·e-s confronté·e-s à un parcours pénal. Afin de permettre une **utilisation ciblée**, chacune des **95 situations** se présente sous forme d'une page unique, découpée selon **cinq focus successifs** :

➤ **Principaux textes de référence** : Principalement des lois, décrets et circulaires.

➤ **La ou les difficultés** : Résumée(s) en une phrase.

➤ **Ce qu'il faut savoir et les informations utiles** : L'ensemble des informations à transmettre.

➤ **Ce qu'il est possible de faire** : Les démarches qu'il est possible d'intenter, à adapter à la situation.

➤ **Infos complémentaires, outils disponibles** : Principalement de modèles de recours et des guides juridiques. Certaines des ressources ne sont disponibles que depuis l'intranet de La Cimade, accessible aux seul·e-s adhérent·e·s).

Un document divisé en 10 chapitres

Chap. I • Dispositions **avant le jugement**

Chap. II • Dispositions du **droit pénitentiaire**

Chap. III • Accès au **séjour**

Chap. IV • Accès à l'**asile**

Chap. V • Protection contre l'**éloignement**

Chap. VI • L'**exécution des peines**

Chap. VII • L'**exécution des peines** (mesures spécifiques)

Chap. VIII • La **sortie** de prison

Chap. IX • **Nationalité**

Chap. X • **Vie quotidienne** en prison

Association de solidarité active depuis 1939, **La Cimade** agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 300 bénévoles et 130 salarié-e-s engagé-e-s dans 93 groupes locaux.

Présente en métropole et en outre-mer, **La Cimade** accompagne et défend plus de 110 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison.

La Cimade mène des actions de plaidoyer, d'information et de sensibilisation sur les enjeux migratoires. Elle mène des projets et des campagnes avec plus de 65 partenaires en France, en Europe et à l'international.

Pour aller plus loin
www.lacimade.org

La Cimade en prison

Depuis 1946, **La Cimade** intervient en prison, dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec la Direction de l'administration pénitentiaire en 2007, afin de rendre effectif l'accès au droit des personnes étrangères incarcérées : 170 bénévoles entrent dans 75 établissements pénitentiaires afin d'informer les personnes quant à leur situation administrative, et de les assister dans leurs démarches, quand celles-ci sont possibles. L'intervention se déroule indistinctement auprès des femmes et des hommes, des personnes prévenues et condamnées, en maisons d'arrêt comme en établissements pour peines. L'association intervient de manière ponctuelle auprès des mineur-e-s, et développe une action auprès des sortant-e-s de prison.

Pour aller plus loin
Synthèse annuelle des actions menées et présentation complète depuis le [site de La Cimade](#).



[Retrouver les lieux d'intervention et les contacts des équipes](#)

L'intervention se veut humaine, concrète et transversale : nous écoutons les situations, donnons les explications utiles, apportons des réponses aux questions juridiques, rédigeons des requêtes avec les personnes que nous rencontrons et travaillons avec l'ensemble des acteurs et actrices concerné-e-s. Les intervenant-e-s de **La Cimade** agissent dans la confidentialité, le respect de la parole donnée et l'indifférence au passé pénal. Depuis la pandémie, les équipes de **La Cimade** rencontre chaque année plus de 2 000 personnes détenues.